

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Le présent règlement servira pour les épreuves de compétition VTT du challenge UFOLEP 87 2023-2024 :

Ce règlement vient s'ajouter en complément du règlement national UFOLEP VTT disponible [ici](#) :

1. Rappel

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés UFOLEP, de tous les départements, possédant une licence et un carton VTT Compétition 2023-2024 qui participeront à une ou plusieurs des compétitions VTT organisées en Haute-Vienne cette saison.

Les cartons compétition VTT seront attribués pour le comité départemental UFOLEP 87 à tous les licenciés ayant le code VTT en compétition (26014)

2. Conditions d'accès des épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous licenciés UFOLEP, licenciés des autres fédérations et aux non licenciés.

Seuls les licenciés UFOLEP HAUTE VIENNE, qui présenteront une licence et un carton de compétition, seront classés au challenge départemental. Aucune attestation provisoire ne pourra être délivrée.

Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du VTT en compétition daté de moins d'un an sera exigé. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

3. Types d'épreuves

Il s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit balisé donnant lieu à un classement par catégories d'âges.

Sont classés pour le challenge uniquement les licenciés UFOLEP

Les autres concurrents seront toutefois classés au scratch sur chaque épreuve.

4. Calendrier

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Les compétitions du challenge 2023-2024 sont les suivantes :

- 24/09/23 – L’Itinérante à Rilhac-Lastours (Circuit),
- 29/10/23 - La Frédéric Mistral à Blond (Raid) **sauf pour les 11/12 ans,**
- 17/12/23 - La Compét de Rilhac-Rancon (Circuit),
- 25/02/24 - La Compét de St Martin de Jussac (Circuit),
- 17/03/24 - Championnat Départemental à Nantiat (Circuit),
- 31/03/24 – Saint Priest sous Aixe (Circuit)
- 07/04/24 - La Compét de Nexon (Circuit).
- 14/04/24 – Compétition VTT des Castors St Sauveur(Circuit)
- - Championnat Régional en Corrèze (Circuit),

Les épreuves sont inscrites au calendrier départemental disponible sur le site www.ufolep-cyclisme.org

*Tous les licenciés VTT du 87 avec un carton compétition 2023-2024 pourront prendre part au Championnat départemental, mais seuls ceux qui auront participé à 2 courses VTT avant le départemental pourront être titrés.

5. Catégories d’âges

Catégorie d’âge à prendre en compte pour l’attribution des titres officiels durant la saison VTT UFOLEP 2023-2024

FEMININES	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES FEMININES 11/12 ans	Nées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013
JEUNES FEMININES 13/14 ans	Nées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
JEUNES FEMININES 15/16 ans	Nées entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009
ADULTES FEMININES 17/29 ans	Nées entre le 01/01/1995 et le 31/12/2007

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP
UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

ADULTES FEMININES 30/39 ans	Nées entre le 01/01/1985 et le 31/12/1994
ADULTES FEMININES 40/49 ans	Nées entre le 01/01/1975 et le 31/12/1984
ADULTES FEMININES 50 ans et +	Nées avant le 31/12/1974

MASCULINS	ANNEE DE NAISSANCE
JEUNES MASCULINS 11/12 ans	Nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013
JEUNES MASCULINS 13/14 ans	Nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
JEUNES MASCULINS 15/16 ans	Nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009
ADULTE MASCULINS 17/19 ans	Nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007
ADULTE MASCULINS 20/29 ans	Nés entre le 01/01/1995 et le 31/12/2004
ADULTE MASCULINS 30/39 ans	Nés entre le 01/01/1985 et le 31/12/1994
ADULTE MASCULINS 40/49 ans	Nés entre le 01/01/1975 et le 31/12/1984
ADULTE MASCULINS 50/59 ans	Nés entre le 01/01/1965 et le 31/12/1974
ADULTE MASCULINS 60 ans et +	Nés avant le 31/12/1964
TANDEMS	
TANDEMS MIXTE	

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

6. Droits d'engagement et inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés par le comité départemental sous proposition de la commission technique départementale de VTT

- Licencié adulte en ligne : 7€
- Licencié adulte sur place : 9€
- Licencié jeune en ligne : 6€
- Licencié jeune sur place : 8€
- Non Licencié adulte 10€
- Non Licencié Jeune 10 €

Les participants devront se préinscrire sur www.ufolep-cyclisme.org pour des questions logistiques et faciliter le travail des organisateurs (pour permettre de préparer le logiciel de classement avec la liste des engagés, le ravito, les récompenses etc..). Une différence de tarif est appliquée pour inciter les participants à s'engager en ligne.

7. Attribution des plaques de cadre

Les numéros de plaque sont attribués en début de saison par la commission technique départementale de VTT. Chaque licencié UFOLEP 87 possédera une plaque de cadre pour l'ensemble de la saison sportive. En cas de changement de catégorie ou d'arrêt de l'activité, la plaque doit être rendue.

Les numéros des plaques correspondent à une catégorie sportive bien précise :

11/12 ans : 1 à 99

13/14 ans : 700 à 799

15/16 ans : 800 à 899

17/19 ans : 100 à 199

20/29 ans : 200 à 299

30/39 ans : 300 à 399

40/49 ans : 400 à 499

50/59 ans : 500 à 599

60 ans et + : 600 à 699

Féminines : 900 à 979

Tandem : 980 à 999

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

8. Organisation d'une épreuve

a. Accueil et départ :

L'organisateur affichera

- le plan du circuit avec le dénivelé avec toutes les indications utiles pour les participants.
- Le programme avec les différentes heures de départ et nombre de tour à parcourir
- Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve.
- Le règlement du challenge

Pour un raid : annoncer à l'avance l'heure de fin de pointage pour le classement des concurrents.

b. Classement

Seuls les concurrents qui auront franchis la ligne d'arrivée pourront être classés. Les classements devront être faits par et sous la responsabilité d'un membre de la commission technique départementale de VTT. Le résultat final de chaque épreuve devra être affiché et porté à l'attention des participants.

Un classement scratch par catégorie sera établi à chaque épreuve, indépendamment du classement du challenge.

c. Collecte des résultats et élaboration des classements

A l'issue de chaque épreuve, un rapport de clôture rempli, signé, avec la liste des engagés et les résultats seront à envoyer dans les 48 h suivant l'épreuve au comité départemental UFOLEP cd.hautevienne@ufolep.org avec en copie le responsable de la commission départemental de VTT pradeaujmom@yahoo.fr et le responsable du challenge compétition jc.rochelin@orange.fr.

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Le classement provisoire du challenge sera envoyé à l'organisateur de l'épreuve suivante et devra être affiché de façon visible au départ de celle-ci

d. Récompenses

Le club organisateur décide lui-même des récompenses qu'il veut attribuer, sans aucune obligation.

9. Challenge individuel

a. Classements :

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

- Jeunes 11-12 ans (nés en 2012 et 2013)
- Jeunes 13-14 ans (nés en 2010 et 2011)
- Jeunes 15-16 ans (nés en 2008 et 2009)
- Féminines 17 ans et + (nées en 2007 et avant)
- Hommes 17-19 ans (nés de 2005 à 2007)
- Hommes 20-29 ans (nés de 1995 à 2004)
- Hommes 30-39ans (nés de 1985 à 1994)
- Hommes 40-49 ans (nés de 1975 à 1984)
- Hommes 50-59 ans (nés de 1965 à 1974)
- Hommes 60 ans et + (nés en 1964 et avant)
- Les tandems

b. Répartition des points :

- si + de 10 partants dans la catégorie :

Les 20 premiers de chaque catégorie se verront attribuer des points selon le barème de 30 points à 11 points, tous les autres coureurs classés ou ayant pris le départ marqueront 10 points.

1^{er} : 30 points

2^{ème} : 29 points

3^{ème} : 28 points

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

4 ^{ème} : 27 points	11 ^{ème} : 20 points	18 ^{ème} : 13 points
5 ^{ème} : 26 points	12 ^{ème} : 19 points	19 ^{ème} : 12 points
6 ^{ème} : 25 points	13 ^{ème} : 18 points	20 ^{ème} : 11 points
7 ^{ème} : 24 points	14 ^{ème} : 17 points	
8 ^{ème} : 23 points	15 ^{ème} : 16 points	21 ^{ème} et + 10 points
9 ^{ème} : 22 points	16 ^{ème} : 15 points	
10 ^{ème} : 21 points	17 ^{ème} : 14 points	

- si – de 11 partants dans la catégorie :

Les classés se verront attribuer de 20 à 11 points, les coureurs partants non classés marqueront 10 points

1 ^{er} : 20 points	6 ^{ème} : 15 points	10 ^{ème} : 11 points
2 ^{ème} : 19 points	7 ^{ème} : 14 points	11 ^{ème} : et +: 10 points
3 ^{ème} : 18 points	8 ^{ème} : 13 points	
4 ^{ème} : 17 points	9 ^{ème} : 12 points	
5 ^{ème} : 16 points		

Le challenge sera établi sur les 9 épreuves au calendrier

*Sauf les 11/12 ans (8 épreuves car ils ne courent pas sur le raid de la Mistral.)

10. Challenge club :

Prise en compte des 5 meilleures places de chaque club, dans les différents classements : (si moins de 6 partants dans une catégorie, les places obtenues seront majorées de 5 points)

Les clubs qui n'auront pas 5 classés se verront attribuer, pour chaque coureur manquant, le nombre de participants de la catégorie la plus représentée sur l'épreuve + 10 points.

Ex : Si la catégorie "-20-29 ans" est la plus représentée avec 20 coureurs, il sera ajouté 20 + 10 = 30 points à chaque coureur manquant.

Tous les clubs présents sur une épreuve seront classés.

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

Ils marqueront de 1 point pour le dernier jusqu'à « x » points pour le premier.
Les 9 compétitions seront prises en compte pour le challenge individuel et le challenge clubs.

11. Récompenses du challenge

Une remise des trophées du challenge est organisée par le comité départemental courant novembre

Les 3 premiers de chaque challenge seront récompensés. De plus, pour les 3 challenges Jeunes communs filles-garçons, la première fille sera récompensée si elle ne figure pas sur le podium final.

12. Qualification pour le National UFOLEP

Pour être sélectionnable, il est obligatoire de participer aux 2 épreuves qualificatives (Départemental et Régional) sauf dérogation accordée par la commission technique départemental VTT pour absence justifiée à une épreuve.

A l'issue du Départemental, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie seront directement qualifiés pour le National.

Les autres coureurs de la Haute-Vienne obtenant un podium au championnat Régional viendront s'ajouter à la liste des sélectionnés.

En fonction du nombre de podiums au Régional et des forfaits éventuels, une consultation sera faite auprès des coureurs suivants dans l'ordre, 4^{ème} du Régional, 4^{ème} du Départemental, 5^{ème} du Régional, 5^{ème} du Départemental, etc... jusqu'à obtenir une liste de 5 sélectionnés au total.

Chez les 11-12,13-14, 15-16 et 17-19 ans, une liste de 9 sélectionnés sera établie de la même façon.

VTT – Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

La commission technique départementale désignera elle-même le 6^{ème} coureur et le remplaçant (le 10^{ème} et le remplaçant chez les 11/12, 13-14, 15-16 et 17-19 ans).

L'ordre sur la feuille d'engagement sera en principe établi en fonction des places qualificatives, 1^{er} du Régional, 1^{er} du Départemental, 2^{ème} du Régional, 2^{ème} du Départemental, etc... Cependant, la commission technique départementale se réserve le droit de remonter dans la liste un coureur à fort potentiel pour la sélection qui aurait eu des problèmes dans les phases qualificatives.

13. Obligations et Recommandations du coureur :

- a. Respecter les organisateurs et les officiels qui sont là pour vous permettre de pratiquer votre sport en toute sécurité, en cas de désaccord sur le classement merci de le signaler en fin de course.
- b. Ne pas jeter les emballages de barres, pipettes... et merci de les garder dans votre poche de maillot.
- c. Respecter les autres concurrents en ne forçant pas le passage pour doubler. Annoncer et préciser le côté par lequel vous allez doubler.
- d. Et inversement ne pas empêcher les autres concurrents de vous dépasser s'ils roulent plus rapidement.
- e. Respecter le code de la route.
- f. Ne pas s'échauffer sur le circuit pendant les autres courses sous peine de disqualification.
- g. Obligation de porter votre casque dès que vous êtes sur le VTT et il est fortement recommandé de porter des gants.
- h. Assurez-vous auprès des organisateurs si vous êtes récompensés et rester à la remise ... Prévenir les organisateurs en cas d'impossibilité d'assister à la remise des récompenses.

VTT –Règlement du Challenge Compétitions UFOLEP

UFOLEP Haute-Vienne 2023-2024

- i. Porter le maillot de votre club sur les compétitions du challenge sauf pour les Champions Départementaux qui doivent porter leur maillot de Champion Départemental.
- j. Port du maillot de club pour tous y compris les champions sur les championnats Départementaux et Régionaux.
- k. Lors de la remise des récompenses, port de la tenue cycliste obligatoire sur le podium. Tenue complète exigée pour les championnats.**

14. Réclamations

Elles doivent être présentées dans le quart d'heure qui suit l'affichage des résultats auprès de l'organisation, des commissaires UFOLEP et des représentants de la commission technique départementale, seuls habilités à les recevoir.

Le cas échéant, elle devra figurer sur le rapport de clôture qui sera transmis au comité départemental UFOLEP dans les 48h suivant l'épreuve

La participation à ce challenge implique la parfaite connaissance du règlement national et son acceptation. Aucune réclamation relative au circuit et au dit règlement ne sera prise en compte

Toute tricherie ou comportement antisportif lors des épreuves sera sanctionné par une disqualification immédiate du coureur, sans aucun dédommagement.